

*Réussir à se
loger à Bruxelles*

L'ÉGLISE investit DANS L'HABITAT SOCIAL

Jacques BRIARD

Depuis dix ans, sept cents locataires à revenus modestes ont trouvé à se loger dans des bâtiments rénovés en majorité liés à l'archidiocèse de Malines-Bruxelles. Et l'idée d'un droit au logement est relancée.

LE FOYER.

Tel un fil qui rattache la communauté chrétienne aux locataires pauvres.

« **L**e projet Bethléem n'est ni une Agence Immobilière Sociale [AIS], ni un promoteur immobilier social, ni même un bureau d'architecte. C'est une passerelle qui relie propriétaires et AIS, un fil qui rattache la communauté chrétienne à la société », explique l'une de ses responsables, Marie-Françoise Boveroulle. Car, comme l'a précisé le cardinal Joseph De Kesel, « l'Église ne doit pas être que liturgique et catéchétique, vu qu'elle fait partie de la société civile. Même s'il y a séparation entre l'Église et l'État ».

Cette initiative montre que l'Église catholique n'est pas toujours en retard ou repliée sur elle-même. L'idée de créer des AIS est venue de la commission Quart-Monde du conseil pastoral d'agglomération qui existait à Namur avant la fusion des communes. Et depuis une décennie, avec des AIS de la Région Bruxelles-Capitale, le Projet Bethléem affecte à l'habitat social des bâtiments inoccupés ou sous-équipés de paroisses, congrégations religieuses ou propriétaires privés. Cette initiative s'est développée après le congrès Bruxelles-Toussaint 2006 sous l'impulsion du cardinal Danneels, avec le concours de nombreux bénévoles aux capacités, compétences et expériences multiples et avec l'appui de l'Action Vivre Ensemble.

IMMEUBLES RÉNOVÉS

Plus de sept cents locataires de conditions modestes ou défavorisés ont ainsi été relogés dans plus de soixante immeubles rénovés en Région bruxelloise et au Brabant wallon. Ainsi que dans le diocèse de Bruges, en raison des liens entre les deux cardinaux belges actuels. Il est prévu de doubler ce nombre d'ici 2026, en collaboration avec les autorités publiques et avec d'autres diocèses. Par contre, le Projet Bethléem n'est pas engagé dans la réaffectation d'églises qui exigerait une prise de contacts avec un nombre encore plus important d'autorités et, dès lors, un surcroît de travail.

Il s'inscrit dans la lutte déjà ancienne des Bruxellois contre le manque de logements. La création tardive de la Région Bruxelles-Capitale a provoqué des déficits importants en cette matière pour ses habitants les plus vulnérables. À cela s'ajoute à présent un Produit intérieur brut régional inférieur à ceux de la Flandre et de la Wallonie. La recherche d'un toit s'avère donc particulièrement difficile pour certaines catégories de la population, tels les étrangers régulièrement confrontés au racisme des propriétaires, les mères célibataires et les personnes handicapées.

Tandis que plus de quatre mille logements sociaux sont gérés par les AIS, quarante mille familles sont sur listes d'attente. D'où les efforts et les revendications des milieux politiques et associatifs pour que soit mis fin au gigantesque fossé entre l'offre et la demande de logements. Et aussi pour l'instauration d'un véritable droit au logement.

LOYERS FAIBLES

Le Projet Bethléem est à la fois apprécié et appréciable. Il rend en effet une partie du marché locatif accessible à des habitants aux revenus moyens ou faibles grâce à des loyers qui sont de quinze pour cent inférieurs au marché ou à travers des démarches accompagnées. Des garanties sont également assurées aux propriétaires diocésains ou particuliers.

Concrètement, sur base de la visite d'un bâtiment, l'équipe Bethléem et l'AIS émettent un avis ou font une offre concernant la rénovation, le prix du loyer, etc. Après accord des propriétaires et selon les types de chantiers à réaliser, un architecte et un entrepreneur sont désignés. Un cahier des charges, des devis et des demandes de primes à la rénovation sont ensuite établis. Ces démarches sont en majorité réalisées par les AIS et diverses aides ont été mises au point pour les propriétaires liés à l'archevêché. De plus, en partenariat avec la Fondation roi Baudouin et alimentée par des fonds privés, la Fondation Bethléem peut octroyer des soutiens à la rénovation. Et il est possible de contracter un prêt à taux zéro auprès de l'archevêché pour de lourds dossiers.

INITIATIVES EN COURS

Fin novembre 2016, à l'occasion du dixième anniversaire du Projet Bethléem, les félicitations n'ont donc pas manqué. Elles ont été accompagnées par la présentation de constats et d'initiatives en cours et par la formulation d'objectifs à atteindre en faveur du droit au logement reconnu comme un droit fondamental.

Nicolas Bernard, professeur aux Facultés Saint-Louis de Bruxelles, a émis plusieurs suggestions visant à aller au-delà des aides des AIS. Il préconise de faire ou de développer des cadastres des biens d'Église qui pourraient être affectés au secteur du logement social. C'est le cas dans l'archevêché de Malines-Bruxelles et encouragé par la Commission Justice et Paix du diocèse de Namur. Il suggère de permettre aux personnes morales d'être parties prenantes en matière de rénovation comme le sont déjà les AIS. Et il propose de promouvoir davantage l'habitat solidaire entre voisins et de faciliter l'accès aux logements pour les migrants.

M. Bernard invite aussi à se référer à de bonnes pratiques développées en Allemagne en matière d'accès à des services de base, en Grande-Bretagne à travers les "housing associations", en France par Emmaus Habitat et des expériences d'habitats partagés. Mais il est inquiet au sujet de l'accord passé au Grand-Duché de Luxembourg entre le gouvernement et l'archevêché concernant les biens des fabriques d'églises. ■

Projet Bethléem—Coordination catholique pour l'habitat social, rue de la Linière, 14, 1060 Bruxelles. ☎02.533.29.60 et ☎02.533.29.98 ✉bethleem@diomb.be 🌐www.bethleem.be

Travail, Toit et Terre

Principalement mené en milieux urbains, le Projet Bethléem laisse en jachère le troisième « T », après le Travail et le Toit : la question de la Terre chère au pape François. Il s'agirait de promouvoir l'agriculture paysanne à travers l'accès des paysans à des terres cultivables, dont celles appartenant à des CPAS ou faisant partie de biens d'Église. Une initiative lancée au Brabant wallon va d'ailleurs dans ce sens. Elle est soutenue par diverses associations et personnes, dont Générations Bio, des membres de Nature et Progrès ou le mouvement Église-Wallonie. (J.Bd.)